



L'EUROPE PEUT-ELLE DEVENIR UNE NATION ?

Mémoire de géopolitique
du CDT Guillaume LETALENET
dans le cadre de l'étude dirigée "Construction Européenne"

Sous la direction de Philippe MOREAU DEFARGES
Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Avril 2002

FICHE DOCUMENTAIRE

1 Y a-t-il, ou peut-il y avoir un sentiment national au sein de l'Union européenne ?

2 CDT Guillaume LETALENET, FRANCE

3 08 avril 2002

4 Division A, Groupe 5

5 Version initiale

6 L'étude de ce qu'est une nation d'une part, l'Europe d'autre part, permet de montrer que celle-ci dispose de certaines prédispositions à l'avènement d'une nation européenne. La situation actuelle de blocage des avancées dans la construction européenne, nous place devant un choix d'avenir. Parmi les voies existantes, l'une peut mener à la naissance d'une telle nation. Il faudra pour cela résoudre la crise des institutions, définir les limites de l'Europe, identifier clairement sa forme institutionnelle, et enfin faire preuve d'une détermination politique sans faille qui aille dans ce sens.

7 Mots clés : Union européenne, nation européenne, nation

L'Europe peut-elle devenir une Nation ?

Sommaire

PREMIERE PARTIE

Introduction

DEUXIEME PARTIE

Définitions Propositions

Définition de la nation

Définition de l'Europe

TROISIEME PARTIE

L'Union européenne à un carrefour

Rappels historiques sur la construction européenne.

La crise des institutions, la crise de l'Europe

Les voies vers l'Europe

QUATRIEME PARTIE ET CONCLUSION

L'Europe peut-elle devenir une nation ?

Des prédispositions

Des handicaps à surmonter

Nécessité d'un catalyseur, des risques

Table des matières

SOMMAIRE.....	3
TABLE DES MATIERES	4
1 INTRODUCTION.....	5
2 DEFINITIONS : NATION, EUROPE.....	7
2.1 LE SENTIMENT DE NATION.	7
2.1.1 Que disent les dictionnaires ?	7
2.1.2 La Nation d'un point de vue juridique.	8
2.1.3 La Nation dans l'histoire.....	8
2.1.4 Les différents concepts de nation.	10
2.1.5 Conclusion partielle.	12
2.2 DE QUELLE EUROPE PARLONS-NOUS ?.....	15
2.2.1 L' héritage de l'antiquité.....	15
2.2.2 L'héritage chrétien.	16
2.2.3 Mais l'Europe n'est pas la continuation de l'empire romain.....	18
2.2.4 L'apprentissage de la démocratie.	18
2.2.5 Conclusion : du point de vue de la nation, ou les différents visages de l'Europe.	20
3 L'UNION EUROPEENNE A UN CARREFOUR.	22
3.1 L'EUROPE, UNE NECESSITE.....	23
3.2 RAPPEL SUR LES ETAPES DE LA CONSTRUCTION.....	24
3.2.1 L'Europe du plus petit dénominateur commun : l'économie.	24
3.2.2 L' Europe des institutions.	25
3.2.3 Institutions et légitimité.....	26
3.3 LA CRISE DES INSTITUTIONS, LA CRISE DE L'EUROPE.....	27
3.3.1 Les avancées dans l'impasse.....	27
3.3.2 L'Europe dans le brouillard.....	28
3.4 LE CARREFOUR DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE.	30
3.4.1 L'Europe dans le monde.	30
3.4.2 Les voies vers l'Europe.	31
4 L'EUROPE PEUT-ELLE DEVENIR UNE NATION ?	33
4.1 AVENEMENT D'UNE NATION EUROPEENNE : DES PREDISPOSITIONS.	33
4.2 AVENEMENT D'UNE NATION EUROPEENNE : DES HANDICAPS.	35
4.3 AVENEMENT D'UNE NATION EUROPEENNE : BESOIN D'UN CATALYSEUR.	36
4.4 CONCLUSION : LA NATION EUROPEENNE, UNE EVENTUALITE IMPROBABLE.....	38

1 Introduction.

Le militaire est un être particulier, par l'engagement qu'il honore et qui l'honore. Engagement physique autant que moral, il accepte à priori de servir son pays, sa nation, fût-ce au prix de sa vie. « Nul, plus que le soldat, ne mesure la dimension de la terre charnelle », annonçait Charles Péguy. C'est dire combien le rapport qu'entretient un soldat avec son pays, sa nation, sa patrie, est physique, réel, charnel parfois, et pourtant dans le même temps tellement sentimental.

C'est dire, surtout, combien il est difficile, voire impossible pour un soldat d'aborder une notion tellement subjective et dans le même temps si forte d'implication qu'est la Nation, à la manière dépassionnée et analytique du scientifique.

C'est pourtant ce qui va être tenté ici, à l'heure où les nations et les peuples d'Europe sont à un carrefour proposant, d'une part, différents cheminements vers ce que nous percevons tous comme notre avenir commun, l'Union européenne, et d'autre part, des voies différentes dans la construction de cette Europe et qui mène chacune à des formes radicalement différentes les unes des autres.

Malheureusement, nous constatons, qu'à la veille d'élections présidentielles et législatives en France, le débat sur la construction de l'Europe n'a pas lieu. Pire, cette question ne figure pas dans les centres d'intérêt de notre population, pas plus que dans d'autres pays d'Europe, l'absentéisme aux échéances électorales européennes en témoigne.

Ainsi, après les grandes avancées européennes de ces dernières années, et devant les grandes tendances politiques actuelles, cette nouvelle Europe revêtira-t-elle, un jour, une forme désormais connue de la vie des hommes, la Nation ou bien donnera-t-elle naissance à une forme nouvelle d'organisation rassemblant différentes nations dans un projet commun fédérateur ? **En d'autres termes, l'Europe pourra-t-elle devenir une Nation ?**

Avant de tenter d'aborder cette question, il paraît indispensable de définir les notions qui se cachent sous les mots.

Qu'est-ce qu'une Nation ? Il n'est guère de terme plus conceptuel que celui-ci. Nombreux sont les auteurs qui ont longuement disserté sur le sujet, sans jamais réussir vraiment à en donner une définition rigoureuse et cartésienne. Il est pourtant possible d'en brosser un portrait, et de définir un certain nombre de critères constitutifs mais non exclusifs, de ce qui s'avère être un sentiment plus ou moins concret, charnel, intellectuel. Si par ailleurs, l'idée de Nation se conçoit difficilement de l'intérieur, en revanche, elle se délimite relativement clairement de ce qu'elle n'est pas et à quoi elle tend naturellement à s'opposer. Il convient de plus de définir, autant que possible, les notions qu'y souvent s'y rattachent : patrie, nationalité, Etat, Etat-Nation.

Qu'est-ce que l'Europe ? Si l'Europe dont il est question ici est l'Europe politique en pleine construction, sa définition n'en est que plus complexe. L'Europe en question est-elle culturelle, religieuse, économique, raciale, sociale, structurelle, historique ? Le tout à la fois ou bien ou seulement l'un ou l'autre ? La réponse semble être à la mesure du discours politique sur l'Europe. Force est de constater qu'il existe autant de définitions de l'Europe que de projets pour celle-ci ! Cette étude aura ainsi pour cadre l'Union Européenne et les nations qui la constituent aujourd'hui. Cette Europe n'est pas figée. Son extension est en cours. Sans préjuger de sa constitution future, cette étude ne pourra donc se limiter aux seules nations qui la constituent, mais devra porter sur toutes les nations qui seront, dans un avenir plus ou moins proche, susceptibles d'intégrer ce vaste projet.

Nous examinerons ensuite le carrefour qui se présente à l'Europe. De la CECA à Laeken, c'est la construction européenne qui nous y a amené. Les voies qui nous sont proposées ne sont pas innombrables, et l'étude des grandes tendances actuelles, en Europe comme dans le monde va nous permettre de découvrir les grands caps qui caractérisent chacune d'elles.

Alors il sera véritablement temps de s'intéresser à la question posée. Nous verrons que l'avènement d'une Nation européenne est bien une éventualité à l'ordre du jour. Tout d'abord, il y a dans nos vieilles nations, des prédispositions à une telle éventualité. Ensuite, et paradoxalement, des obstacles ne manqueront pas de s'y opposer. Des risques enfin pourraient un jour disloquer un tel processus et ramener les peuples européens à leurs vieilles amours, les Nations actuelles. Néanmoins, un tel destin commun ne pourra être que le résultat d'une longue alchimie, alimentée par une détermination politique sans faille, un minimum de

consentement mutuel des populations et surtout, un catalyseur dont la nature est aujourd'hui mystérieuse.

2 Définitions : nation, europe.

Au travers de diverses définitions des termes, des idées et des concepts, nous allons voir que si la Nation ne se définit pas de manière tangible, le sentiment d'appartenir à telle ou telle nation est lui, bien réel. De plus, une nation donnée se définit mieux par ce qu'elle n'est pas - par exemple une autre nation- que par ce qu'elle est intrinsèquement. Ce qu'il y a de concret dans cette idée se trouve dans la relation qu'elle entretient avec l'extérieur. Gardons en mémoire cette proposition, qui permet de mieux concevoir la prédisposition des hommes – l'Europe de demain ?- à se constituer en groupes.

La question des frontières de l'Europe, tant matérielles qu'immatérielles n'est pas tranchée. Sa définition est du domaine du subjectif. Le projet européen n'est pas extensible à l'infini, il faudra donc un jour proposer des limites concrètes par discrimination d'un ou plusieurs paramètres tel que géographie, culture, politique, histoire, religions... Rien n'étant aujourd'hui figé en la matière, la politique imposera ses choix.

2.1 Le sentiment de Nation.

2.1.1 Que disent les dictionnaires ?

Etymologiquement, le mot nation provient du latin « natio », autrement dit naissance. A y regarder de plus près, les définitions, tant françaises que anglo-saxonnes se ressemblent étrangement. Le Larousse évoque une grande communauté humaine, installée sur un territoire, disposant d'une unité culturelle, linguistique, historique et économique plus ou moins forte. Ce dictionnaire y associe également les notions juridiques qui caractérisent l'Etat souverain. La nation, c'est l'un, ou l'autre, voire les deux et on parle alors aujourd'hui volontiers d'un Etat-Nation. Les anglo-saxons introduisent plus volontiers la notion de naissance, de descendance et donc de race.

Les dictionnaires laissent donc la Nation se décliner à toutes les sauces. Elle représente un objet bien réel : combien de guerres a-t-on mené pour la défendre, pour lui donner un Etat, pour la libérer, ou pour lui appartenir ? Mais elle est un objet opaque, secret, dont la consistance semble immatérielle voire irraisonnée.

Retenons que des critères d'unité existent, ils peuvent être plus ou moins forts et aucun n'est exclusif. Il peut exister de plus une nation sans Etat, une nation partagée entre plusieurs Etats, ou encore une nation constituée en Etat, qui représente alors la forme juridique et souveraine de ladite nation. De même, un Etat peut représenter plusieurs Nations, ou aucune.

Enfin, la naissance revêt une importance particulière vis à vis de la Nation. Comme on ne choisit pas sa famille à la naissance, on ne choisit pas non plus sa Nation. Celle-ci n'est-elle pas de ce fait l'organisation humaine immédiatement supérieure à la famille, une « superfamille » en quelque sorte ?

2.1.2 La Nation d'un point de vue juridique.

Nous avons vu que la nation n'est pas forcément liée à une entité juridique –l'Etat -, mais lorsque tel est le cas, ce dernier a bien tenté de définir l'appartenance à la nation juridiquement. Le droit formalise ainsi trois critères généralement admis : le jus sanguinis – droit du sang- ; le jus solis – droit du sol - ; le jus meritis ou la nationalité au mérite. Ces critères juridiques de nationalité ne sont pas exclusifs, et chaque pays peut souverainement retenir ses propres critères. Ainsi, si les Etats-Unis et la France retiennent le droit du sol, tel n'est pas le cas de l'Allemagne : un enfant né de parents français à l'étranger est français ; un enfant né de parents étrangers en France, est français.

Mais à l'évidence, cette formalisation juridique est postérieure à l'idée même et au sentiment de Nation, et aborder ce concept sous cet angle est réducteur à tout point de vue. Il convient donc de se tourner vers le passé, et de tenter de distinguer ce qui, à travers les ages, a cultivé le sentiment d'appartenir à une nation.

2.1.3 La Nation dans l'histoire.

La nation est une réalité ancienne, évoquée dans la Bible et dans les Evangiles. La conscience de la nation a évolué à travers les âges. Si cette conscience s'est estompée avec le moyen-âge, il faudra attendre la révolution de 1789 pour que l'ensemble de la population adhère à cette notion. Depuis cette date, nombre de penseurs ont travaillé sur la question. Nous constatons cependant, qu'aucun consensus n'a vu le jour : si tous les auteurs évoquent des critères constitutifs d'une nation analogues, le fond, le concept qu'ils décrivent, la forme, revêt des apparences très distinctes, aux fondement souvent idéologiques.

Revenant aux définitions communes des dictionnaires, nous avons constaté qu'une nation est avant toute chose une communauté humaine. La nation historique se perpétue par la naissance. Elle représente la communauté vivante des héritiers passés, présents et à venir. Elle induit une dimension de solidarité, dans le temps et dans l'espace, la notion de communauté de destin.

Mais quel est cet héritage qui caractérise l'ensemble des héritiers ? Il s'agit de la « terre des pères », autrement dit, la Patrie. Cet héritage peut être matériel autant que moral ou spirituel. C'est ce que définit Charles Péguy comme étant cette terre où l'on parle une langue, où peuvent régner des mœurs, un esprit, une âme, un culte. C'est un territoire qu'ont transformé des générations humaines en y construisant maisons, châteaux, usines routes, universités, palais de justice, cimetières, lieux de culte etc... « *Une patrie, ce sont des champs, des murs, des tours et des maisons ; ce sont des autels et des tombeaux : (...) il n'y a rien au monde de plus concret* »¹.

Ainsi, nation et patrie sont indissociables l'une de l'autre. La nation est cette communauté humaine, qui transmet et gère cet héritage : la patrie.

Du point de vue du dictionnaire, les nations ont toujours existé. Celles dont il est question dans les Ecritures s'apparentent à la notion de famille, de clan. Ces familles se transmettent effectivement un héritage qu'elles perpétuent et qui se traduit par une constance des critères qui l'identifient aux travers des âges.

Mais force est de constater que ces mêmes nation ont évolué dans le temps jusqu'à produire nos nations actuelles, fruit de brassages, de fusionnements, d'assimilations, d'appropriation etc. Ces évolutions ont pu être naturelles, provoquées, voulues ou imposées. Il n'en reste pas

¹ Charles MAURRAS, Votre bel aujourd'hui

moins que le sentiment de nation est omniprésent à une échelle qui n'est plus comparable à celui des familles de l'antiquité. **Il faut donc en conclure que, si l'idée même de nation évolue peu, sa constitution, en revanche, peut changer.**

2.1.4 Les différents concepts de nation.

Si, comme nous venons de le voir, la nation est une réalité naturelle dont l'existence remonte à des âges très reculés, il faudra pourtant attendre la révolution de 1789 pour que commence une formalisation théorique de l'idée de nation sous plusieurs concepts, ainsi qu'une prise de conscience des individus de leur appartenance à une nation. Voyons par ordre chronologique de leur apparition ces différents concepts.

En premier lieu apparaît la conception jacobine, née de la révolution, ou encore la nation par contrat.

Au nom du triptyque « Liberté-Egalité-Fraternité », la révolution a tenté de faire de la nation une association par contrat, qui dégage le citoyen de toute attache avec le passé. La nation et la patrie fusionnent en un même concept, dont la souveraineté découle de la volonté du peuple. Le principe d'égalité des nations conduit ainsi naturellement à la notion de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est ainsi que le terme de nationalité apparaît sous Napoléon, et définit tout groupe humain qui aspire, ou bien à former un Etat souverain ou bien à se fondre en raison d'affinités particulières dans un état existant (cas de la Corse, la Bretagne, le Kosovo...).

Ensuite vient la conception rationaliste formalisée par Ernest Renan.

Sans doute, la conception qu'en donne Renan en 1882 est-elle plus proche de ce que l'on veut entendre aujourd'hui : « *Une nation est une âme, un principe spirituel (...), c'est l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements ; avoir des gloires*

*communes dans le passé, avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà des conditions essentielles pour être un peuple »*¹.

Renan tend à élargir la notion de nation en rejetant tout critère objectif ou exclusif. La race et la religion sont éliminés de sa définition. La terre et la langue sont relégués à la seconde place. La nation repose en premier lieu sur la volonté des individus à vivre ensemble, peu importe les raisons. L'appartenance à une nation relève exclusivement du sentiment. Renan a ainsi ouvert la voie à une définition adaptative et transformable à loisir de l'idée que l'on peut se faire de la nation.

La force du sentiment est ensuite exploitée par Maurice Barrès, qui néanmoins reste attaché à l'héritage du passé.

Sa définition ramène au côté affectif, afin de raviver la population française face au problème de l'Alsace-Lorraine. La nation est ainsi « *la possession en commun d'un antique cimetière, et la volonté de continuer de faire valoir cet héritage indivis* ».²

Charles Maurras sera le premier à revenir sur les dogmes révolutionnaires et conceptualise le nationalisme intégral.

Sa méthode procède de l'« empirisme organisateur », autrement dit, l'observation. Pour lui, la nation « *n'est pas une nuée, elle est la représentation en termes abstraits d'une forte réalité. Elle est le plus vaste des cercles communautaires qui soient solides et complets* ».³ Elle existe même s'il n'y a pas unité de pensée ni de sentiment : on naît d'une nation, on ne la choisit pas. Mais le caractère intégral de sa définition réside dans la responsabilité qu'il reconnaît à l'Etat en la matière : une nation non organisée politiquement, ne peut protéger l'héritage. Maurras renoue également avec le religieux écarté à la révolution. C'est que, nous le reverrons plus tard, les religions, le catholicisme en particulier, ne sont pas restés en retrait dans le débat sur la nation.

¹ Ernest RENAN, Qu'est-ce qu'une nation ?, 1882

² Maurice BARRES, « La colline inspirée »

³ Charles MAURRAS, « Mes idées politiques »

L'histoire a ensuite vécu la nation usurpée : le totalitarisme ou l'absolutisme d'Etat, que le nazisme et le communisme auront porté à son paroxysme.

Pour Marcel Clément, le totalitarisme est la prétention de l'Etat à fusionner avec la société qu'il recouvre, jusqu'à s'identifier avec elle. L'Etat fusionne avec sa nation, le génie de la nation tombe dans les mains d'un seul. Ainsi pour les nazis, la nation n'est plus l'âme d'un pays, c'est la race. La nation devient un concept exclusivement biologique. De même les communistes reconnaissent dans leur patrie le seul critère idéologique.

Enfin, la doctrine sociale de l'Eglise, bien qu'universelle, n'ignore pas la réalité de la nation.

La dimension surnaturelle reconnaît à l'homme son génie organisateur. La nation, subordonnée au divin est la meilleure forme d'organisation temporelle : « la vie nationale, gloire et droit d'un peuple, peut et doit être développée » énonçait le pape Pie XII dans son message de Noël 1954. Pour l'Eglise, la patrie est « (...) *la plus grande famille que Dieu nous a donnée* ». *Eliminons la dimension surnaturelle et : « même l'amour de la patrie peut devenir un nationalisme exacerbé et dangereux. Pour que cela n'arrive pas, vous devez regarder bien au-delà de la patrie elle-même : vous devez voire le monde. Or il n'y a qu'un seul moyen de voire le monde en continuant d'aimer sa région et sa patrie : il faut prendre conscience d'une réalité suprême : l'Eglise. »*¹

2.1.5 Conclusion partielle.

Tout a été dit, écrit, pensé. Que reste-t-il aujourd'hui, dans nos vieilles nations de ces différents concepts ? Trouver une définition concrète, précise, rationnelle, scientifique de la nation relève de l'impossible. Nous pouvons toutefois édicter un certain nombre de propositions qui traduisent la réalité de ce que représente la nation aujourd'hui.

¹ le pape PIE XII, allocution à la Colonie des marches, 23 mars 1958

L'appartenance à une nation relève du sentiment. Le sentiment national peut être rationnel, irrationnel, passionnel ou surnaturel. S'il peut faire l'objet d'un apprentissage, il est le plus souvent hérité par la naissance, et transmis par héritage. Force est de constater qu'avec le recul du fait religieux, le déclin de l'apprentissage du patriotisme, l'évanescence des menaces physiques, la forme de ce sentiment revêt des formes de plus en plus hétéroclites. En somme, nous sommes attachés à la nation pour de multiples raisons.

Les nations évoluent avec le temps. En effet l'occident aura vécu plusieurs métamorphoses en deux millénaires. Des nations d'autrefois ont fusionné en une nation d'aujourd'hui. Ces transformations n'ont pas toujours été faciles, leur concrétisation se faisant tantôt dans le sang, tantôt par consentement, toujours au long de plusieurs générations.

La force du sentiment national repose sur des critères concrets, non exclusifs les uns des autres. Ces critères qui peuvent être qualifiés de « constitutifs de la nation » sont nombreux, leur importance varie d'une nation à une autre, d'un individu à un autre. Non exclusifs, ils ne sont pas moins pour autant un ciment qui renforce le sentiment, qui réunit, qui soude les individus dans cette communauté humaine. Citons parmi les critères les principaux : la naissance sur un même territoire, la langue commune, l'histoire commune, des mœurs communes, avoir une même religion ou des religions proches. De plus concernant nos Etats-nations, pouvons-nous ajouter : avoir des institutions communes, la volonté de vivre ensemble, la conscience d'avoir des intérêts et un avenir commun.

Si ces critères participent au ciment qui fait qu'un groupe d'hommes constitue une nation, ils ne sont pas toujours ni forcément présents en même temps. Ainsi les suisses ne parlent pas tous la même langue. Qui nierait qu'ils constituent une nation ? Les américains parlent la même langue, mais n'ont pas la même origine. Il faut pourtant que plusieurs de ces critères soient présents, et il semble que plus ils sont nombreux, plus la nation est cohérente, durable et stable.

Citons à contrario l'exemple de ces Etats qui ne réunissent que très peu voire aucun des critères évoqués. En Yougoslavie, au Liban, en Israël, il n'y a pas unité d'origine, ni d'histoire, ni de religion, voire pas de langue. Ces Etats ont pourtant vécu et vivent encore des crises identitaires qui tendent à restaurer une certaine homogénéité de tout ou partie des critères évoqués précédemment.

La nation organisée juridiquement, et reconnue comme telle est la forme la plus stable et la plus durable, l'Etat-Nation ; sa pérennité repose sur une volonté politique. L'existence d'institutions communes et la reconnaissance d'une même autorité souveraine sont en effet des facteurs très importants. Lorsqu'elles ne sont plus reconnues par une proportion importante de la population, il y a crise, révolution et parfois éclatement de la nation. Mais encore faut-il que l'Etat dirige sa nation. Dans ce domaine, sa responsabilité est pleine et entière. C'est que le sentiment national doit être entretenu. La tâche est d'autant plus aisée que la nation se fonde sur des critères nombreux, réunissant chacun le plus grand nombre des individus. C'est donc que l'entretien de la nation résulte d'une volonté commune traduite au niveau politique par une détermination qui va dans ce sens.

Il existe une échelle du sentiment national. Ce sentiment obéit à la théorie des cercles. Ainsi le premier cercle représente-t-il le plus fort sentiment, le plus souvent l'attache familiale, de clan, de région. Puis vient le deuxième cercle, celui de la nation, « la plus grande famille que Dieu nous a donnée », comme le formalise l'Eglise. Au delà, d'autres cercles cohabitent en fonctions d'affinités et de critères discriminants variables dans le temps et l'espace. C'est ainsi que dans son effort pour créer une grande nation arabo-musulmane, Nasser distinguait deux cercles : le premier constitué par les nations arabes(critère de race), le deuxième englobant toutes les nations musulmanes(critère de religion). Nous pouvons aisément imaginer des cercles supérieurs au cercle actuel de la nation tel que nous le concevons dans nos vieilles nations.

Il est par exemple possible de considérer le cercle occidental. Un allemand, un français et un britannique se sentent très différents à de nombreux égards. Ils ne sont pas de la même nation. Plaçons ces trois individus au fond du continent asiatique ou au cœur du monde arabe, qui nierait qu'ils se sentiraient solidaires, globalement de la même culture, des valeurs communes, une certaine union de pensée et une communauté d'intérêts. **C'est que si les nations actuelles représentent un niveau, il existe des cercles à un niveau plus global voire englobant, ici le cercle occidental voire judéo-chrétien.** Qu'en est-il, d'un autre point de vue du cercle des démocraties, des économies de marché?

Tentons malgré tous les enjeux et toutes les passions une proposition, de ce que représente une nation, qui engloberait l'ensemble des constatations et lieux communément admis de ce que représente une nation. **Une nation serait donc une communauté humaine, qui manifeste le désir de gérer un héritage commun, et qui est reconnue comme telle par les**

autres. Elle se distingue d'une autre nation par un certain nombre de critères discriminants, non exclusifs les uns des autres, qui peuvent évoluer dans le temps, mais qui, s'ils ne sont plus réunis, mènent à sa disparition. La cohésion de ces critères, et la disposition d'une organisation juridique, l'Etat, sont des facteurs de pérennité et de stabilité. La réalité de ces critères, associée au culte du patrimoine hérité, la patrie, sont à l'origine du sentiment national.

Revenant au cadre de notre étude, et au terme de cette première analyse, nous pouvons reformuler, du point de vue de la nation, la problématique qui nous est posée. Celle-ci se décline sous la forme de plusieurs interrogations. **Existe-t-il un sentiment national européen ? Le temps permettra-t-il aux nations européennes de fusionner en une seule ? Quels sont les critères constitutifs communs à nos différentes nations ? Y a-t-il ou peut-il y avoir un jour une volonté politique, et une volonté des peuples à se constituer en une nation, disposant d'une organisation juridique, soit un Etat-nation européen ?**

2.2 De quelle Europe parlons-nous ?

Nous croyons connaître l'Europe. Nous en parlons tellement et si bien, qu'il semble que sa réalité concrète échappe désormais à nos consciences. Mais connaît-on ses traits de caractères ? Sait-on en fixer les limites ? Sont-elles géographiques, culturelles, historiques, politiques ?

2.2.1 L'héritage de l'antiquité.

Tournons nous un instant vers ces temps reculés, qui ont marqué à travers les millénaires le visage de l'Europe.

Il y a en premier lieu la marque de la Grèce antique. Nous leur devons d'avoir inventé la liberté, au sens politique du terme. Même si cette idée ne s'appliquait qu'à l'échelle de la Cité,

elle s'affirme comme liberté d'une communauté qui se veut telle et croit en son destin. Elle s'oppose aux visées hégémoniques des grands empires voisins de l'époque. La Grèce antique a de plus mis en avant le principe de la justesse et de la justice : le critère moral est souverain pour déterminer la valeur d'une loi, sans être asservi à la règle de la majorité.

Et puis elle porte la marque de Rome. L'influence de l'empire romain sur les nations et peuples d'Europe n'est pas à prouver. Par ses conquêtes et sa culture, Rome a étendu son influence sur une grande partie de ce continent et même bien au-delà. L'extraordinaire conquête des Romains a eu pour axe la Méditerranée, « *mare nostrum* », dont elle a atteint et dépassé tous les rivages dès le Ier siècle après J.-C. L'Europe lui doit aujourd'hui un long passé de structures. Rome, c'est la naissance du droit, d'un système politique, administratif et judiciaire qui inspirera toutes nos sociétés européennes. Il y a à la source de cette civilisation exemplaire, quelques valeurs essentielles : la fameuse « *fides* », condition d'existence d'un état de droit ; la « *virtus* » ou maîtrise de soi ; et la « *pietas* », respect des rites et de l'ordre du monde, ancêtre de notre principe de subsidiarité. La famille est reconnue comme cellule de base de toute vie sociale et socle du droit romain. Le dévouement à la patrie trouve sa source dans la communauté de base, avant de s'étendre à une communauté plus vaste. Quelle formidable force d'intégration aura ainsi été produite pour agréger des populations si différentes, sur une telle étendue au regard des moyens de communication de l'époque. L'Empire romain sut en effet faire de ces peuples conquis, une véritable communauté car, s'appuyant sur ses propres valeurs, il leur laissait cependant les conditions d'exercice de leur autonomie.

Mais l'Europe n'est pas pour autant la continuation de l'Empire romain. Cette négation s'est accomplie dès le moyen âge, séparant séparant l'Europe occidentale, latine, catholique de sa sœur grecque, orthodoxe, malgré des fondements communs.

2.2.2 L'héritage chrétien.

Les valeurs chrétiennes ont été introduites en Europe par Saint Pierre et Saint Paul. Si elles ont surpris Rome, l'Eglise a réussi à contester les structures romaines dans ce qu'elles avaient de contestables, en préservant ce qu'elles avaient de sain et de fort à la foi. Le Christianisme

est à la source d'un des piliers de la civilisation européenne : le travail. Dans l'antiquité, il était affaire d'esclaves. Il devient, notamment par l'exemple de l'ordre de Saint Benoît, ce qui permet à l'homme de se sentir libre, autonome, tout en le reliant à une communauté où son effort au service du bien commun est nécessaire et reconnu. L'Eglise a par ailleurs christianisé la féodalité. Celle-ci devient alors un idéal de foi et de service au bénéfice de plus faible ou plus digne qu'elle. Elle nous a laissé également le principe, aujourd'hui poussé à son paroxysme, de distinction du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, qui avait tant manqué à l'antiquité.

Les pèlerinages ont eu une importance notoire, tant pour les échanges qu'ils ont générés que par l'embryon de droit européen qu'ils ont engendré. En effet, tout au long du moyen âge le culte du pèlerinage, sera un vecteur formidable de brassage des cultures en obligeant des populations diverses à se côtoyer et à se découvrir. Pour protéger ces pèlerins, il existait un droit civil et canon international censé les soustraire à l'arbitraire et la violence. Quiconque ne respectait pas un pèlerin dans son voyage était excommunié et passible de peines très lourdes, plus lourdes que pour les mêmes faits à l'encontre de non-pèlerins.

Nous devons également à la chrétienté les premières universités avec un brassage de leurs étudiants bien supérieur à ce qui se fait aujourd'hui. Les connaissances et découvertes profitaient à tous, indépendamment du pays d'origine.

De même, dans le domaine artistique, la diffusion de l'art roman sur l'ensemble de l'Europe montre la densité des échanges dus à la religion et l'unité ainsi formée.

En dépit de ses multiples fractures, l'Europe est bien fille d'un même héritage, ce que le Pape Jean-Paul II rappelait aux pèlerins de Compostelle en 1982 : « encore de nos jours, l'âme de l'Europe demeure unie car, en plus de sa commune origine, elle possède les identiques valeurs chrétiennes et humaines, comme celle de la dignité de la personne humaine, du profond sentiment de justice et de liberté, d'application au travail, d'esprit d'initiative, d'amour de la famille, du respect pour la vie, de tolérance et de désir de coopération et de paix, qui sont les notes qui la caractérisent ».

Le schisme d'Orient d'abord, le schisme d'Occident ensuite ont scindé cette religion. Si aujourd'hui, l'Europe n'est pas uniquement catholique, elle est en tous cas profondément chrétienne. Si l'Etat français revendique fermement son laïcisme, tel n'est pas le cas d'un

grand nombre de nos nations européennes. Nombre d'entre eux revendiquent au plus haut niveau ce caractère hérité de notre histoire. N'oublions pas, surtout nous le français, qu'il existe encore en Europe un grand nombre de monarchies, certes de façades, mais qui se posent comme pilier historique de notre vieille Europe.

Nous pouvons ainsi dire que la chrétienté a façonné le visage de l'Europe. En dépit des différences, des désaccords dans le domaine politique voire idéologique, et malgré les conflits qui ont secoué notre vieux continent, elle nous a laissé une homogénéité spirituelle et culturelle incontestable.

2.2.3 Mais l'Europe n'est pas la continuation de l'empire romain.

Cette négation s'est accomplie dès le moyen âge. Il s'agit de la séparation entre l'Europe occidentale, latine et catholique de sa sœur grecque, byzantine et orthodoxe. Elle a accepté en son sein un pluralisme linguistique et culturel, la formation de royaumes qui peu à peu, se sont soustraits aux empires. Ainsi les royaumes de France, d'Angleterre puis d'Espagne, ne se sont pas reconnus dans l'empire germanique. C'est que l'idée d'un pouvoir unique et centralisé en Europe a vécu. Si l'unité religieuse est réelle, il y a un pluralisme culturel, une diversité des Etats, des coutumes et des institutions, tels les Etats généraux français, les Etats de Hollande, de Suède, la chambre des communes anglaise, les républiques italiennes ou la « reichskammergericht » du saint empire. En conséquence, c'est par sa diversité que l'Europe a rayonné, nullement par une théologie de la puissance européenne qui n'existe pas et, en cela, marque une rupture avec Rome.

2.2.4 L'apprentissage de la démocratie.

La démarche des « lumières » est à cet égard bien proche de celle la chrétienté par ses cotés universalistes, pacifistes et cosmopolites et représente d'une certaine manière une laïcisation de la pensée chrétienne.

On peut dire qu'au XVIII^{ème} siècle, une identité européenne s'est affirmée sur les bases humanistes de la renaissance, mais ce sont les philosophes des Lumières qui s'en sont saisis, et il ne s'agissait pas de responsables politiques. Les Lessing et autres Voltaire ont vécu l'Europe en transgressant les frontières des Etats auxquels ils appartenaient. Cette identité, circonscrite à des élites détachées de la gestion des Etats, a fait long feu et la nation portée par la Révolution française l'a balayée. Mais il faut reconnaître ici la graine de ce qui est devenu le concept des valeurs républicaines et démocratiques, qui prévalent aujourd'hui à la direction des Etats européens et ont, à certains égards, balayé nombre d'influence chrétienne.

Ainsi, l'Europe des intellectuels a fait preuve d'un internationalisme marqué et marquant. Rousseau a assez bien résumé l'ambiance générale en écrivant : « *il n'y a plus aujourd'hui de Français, d'Allemands, d'Espagnols, d'Anglais même, quoi qu'on en dise ; il n'y a plus que des Européens.* »¹

Ce cosmopolitisme résulte du constat répandu selon lequel, « *les peuples d'Europe ont des principes d'humanité qui ne se trouvent point dans les autres parties du monde ; ils sont plus liés entre eux ; ils ont des lois qui leurs sont communes ; toutes les maisons des souverains sont alliées ; leurs sujets voyagent continuellement et entretiennent une liaison réciproque.* »²

C'est ainsi que se sont exportés les grands principes de notre démocratie naissante, ce qui va marquer durablement le visage institutionnel de la plupart de nos Etats européens. Cet embryon de conscience politique européenne va même amener certains à pousser très loin le raisonnement, et à imaginer ce qui n'apparaîtra que quelques siècles plus tard. En effet, à l'image de William Penn³, nombreux sont ceux qui ont proposé des systèmes supranationaux. Il préconisait la création d'une assemblée, « *diète souveraine ou impériale, Parlement ou Etat de l'Europe* » qui aurait joué le rôle d'arbitre et dont le non respect des arbitrages aurait entraîné l'intervention militaire de tous les autres états. L'objectif étant la « *la paix perpétuelle* », tout au moins à l'intérieur car à l'extérieur il s'agissait de faire face à l'Ottoman.

¹ Rousseau Jean-Jacques (1712-1778), *Gouvernement de Pologne*

² Voltaire François (1694-1778), *discours préliminaire sur le poème de Fontenoy*, 1745

³ Quaker anglais (1644-1718), fondateur de la Pennsylvanie et créateur de Philadelphie

Tous ces projets restèrent autant de lettres mortes car ils ne concernaient qu'un certain monde intellectuel. Aucun dirigeant d'importance ne s'est véritablement rallié, autrement que par de belles déclarations de principes à l'image de Frédéric II de Prusse ou Catherine II de Russie, à ces principes ; et surtout jamais les peuples n'y ont été associés, étant en grande partie constitués d'illettrés. Nous assistons alors à contrario, au règne en Europe, des visées hégémoniques antagonistes qui vont diviser et ensanglanter notre monde jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Au demeurant, l'importance du phénomène réside dans l'analyse de l'époque selon laquelle il y avait plus de convergences que de divergences au sein de l'Europe, constat très contemporain qui prédomine notre construction politique européenne.

2.2.5 Conclusion : du point de vue de la nation, ou les différents visages de l'Europe.

Revenons aux critères discriminants qui identifient les attributs d'une nation. Nous constatons que l'Europe d'aujourd'hui, satisfait à plusieurs d'entre eux. Le niveau de satisfaction à l'échelle de l'Europe n'est pas évidemment le même qu'à l'intérieur des nations. Mais l'unité qui ressort de chacun de ces domaines, brosse un portrait à multiple visages de notre Europe.

Nous trouvons avant toute chose, l'Europe de l'histoire commune. En effet en deux mille ans, les européens se seront unis et divisés, aimés et combattus, auront vécu en vase clos ou rayonné. Nos nations se sont développées ensembles ou en parallèle. La preuve en est le constat du degré de développement et de son homogénéité en Europe en dépit des fractures qui ont pu la traverser. Nous avons tous aujourd'hui, à des degrés divers, des intérêts communs, au premier rang desquels, la paix. Nous avons mené des actions communes ou parallèles, telles les découvertes des continents. Nous avons édifié ensemble un système de valeurs qui nous sont propres. Certes on objectera que l'histoire de France n'est pas l'histoire de l'Autriche. Ceci est vrai au plan des nations mais ne l'est plus si l'on se place du point de vue du grand ensemble « Europe ». Et à ce niveau, notre histoire n'est pas l'histoire de l'extrême-orient.

Nous trouvons ensuite l'Europe culturelle. Il s'agit bien de ce que l'on appelle la culture judéo-chrétienne, difficilement discernable de la culture occidentale. Imprégnée de deux

millénaires de faits religieux, elle est à bien des égards le trait d'union entre la plupart des populations de l'Europe. La grande majorité des valeurs qui prévalent à nos organisations sociales en émanent. Et même si nous ne trouvons pas directement aux niveaux étatiques une obéissance aveugle à la doctrine sociale « des Eglises », même si les valeurs occidentales sont de moins en moins clairement identifiées, et bien que nous assistons parfois à des petites révolutions en la matière, notre code moral, intellectuel, artistique, nos mœurs procèdent qu'on le veuille ou non, d'un mélange de deux mille ans de chrétienté et de quatre siècles de pensée humaniste, qui en découle. L'Europe culturelle s'étend ainsi de l'Atlantique à Vladivostok. Mais cette définition culturelle ne s'étend-elle pas à l'ensemble des nations de culture européenne, Amérique, Australie incluses ? C'est que si l'Europe en est le berceau, elle n'en a pas le monopole. Et si des différences majeures se posent entre les sous-cultures européennes, il est évident qu'elles sont minimales voire inexistantes vues de l'extérieur : cette Europe culturelle se distingue fondamentalement à ce niveau de comparaison du monde arabo-musulman comme du monde asiatique. Le cercle des cultures nationales est inclus dans celui de l'Europe culturelle, lui-même inclus dans celui de l'Occident. Tout cela n'est qu'affaire de référence, d'échelle de comparaison, de niveau de confrontation.

Puis vient l'Europe des institutions, qui est désormais celle des libertés. Nous parlons ici de la patrie de la démocratie. Ce fait émane de la combinaison de l'héritage antique, dont la chrétienté s'est globalement accommodé, et de l'europhisme des penseurs qui ont inspiré notre Révolution et laissé leur marque dans les Républiques et autres monarchies constitutionnelles. La grande majorité des peuples européens sont souverains devant leurs institutions. Les Etats agissent conformément à ce principe, et n'ont jamais bouleversé fondamentalement nos habitudes, nos mœurs. Nous ne pouvons qu'affirmer l'existence en Europe, en ce début de millénaire, d'une grande communauté d'idéal de vie.

Parmi les critères évoqués précédemment, nous pouvons ensuite considérer celui de la langue, point faible de l'unité européenne. Mais tout de suite se pose le problème du niveau de comparaison. Si bien sûr les langues européennes se distinguent fondamentalement les unes des autres, il faut bien reconnaître que cela ne nuit que peu aux échanges de toute nature sur le continent. La fin du siècle dernier a été celui de l'apprentissage des langues à l'école. Ce phénomène est appelé à durer. Nous ne manquerons pas d'assister à une vulgarisation, certes par nécessité, du multilinguisme. L'Europe de la langue n'existe pas en tant que telle. Il y a bien le cercle des langues indo-européennes, englobant ceux de langues slaves, latine. Ce

cercle s'étend à nouveau de l'Atlantique à l'Oural. Mais nous devons bien reconnaître que ce critère ne suffit pas à discriminer le caractère européen d'un critère qui lui serait étranger. Rappelons par ailleurs, que les langues vernaculaires ont été élevées au rang de symbole de la nation. Pourtant, rien n'est plus artificiel. En effet, au moment des unifications italienne et allemande seule une minorité de leurs populations s'exprimait dans leur langue nationale. En Italie seule 2,5 % de la population utilisait l'italien !¹. Au moment de la révolution française 5% de la population était capable de parler le français et un siècle plus tard, sous la III^{ème} République, à peine 50% le pouvait. Pire, la Prusse, où l'on ne parle plus qu'allemand, parlait slave il y a quelques siècles. Les constructions nationales autour des langues vernaculaires relèvent souvent plus de la manipulation à des fins politiques que de réalités sociologiques.

Enfin, et non des moindres, intéressons nous au critère de religion :l'Europe dans sa grande diversité et dans sa grande majorité, est encore chrétienne. Nous avons vu que sa culture en émane. Le fait religieux est certes en perte de vitesse dans nos nations occidentales. La cohésion religieuse a été ébranlée, au niveau du premier cercle par les deux schismes. Elle a encore été ébranlée au XX^{ème} siècle par une immigration de confession islamique massive qui a conservé son identité. L'Allemagne, l'Angleterre, le Bénélux et la France comptent a eux seuls près de vingt millions de musulmans. La faible proportion relative, n'est pas de nature à métamorphoser le paysage religieux, ni institutionnel, avant longtemps. **En définitive, l'Europe, tolérante, est pluriconfessionnelle mais chrétienne dans sa grande majorité.**

3 L'Union Européenne à un carrefour.

Avant d'examiner si l'Union Européenne pourrait un jour, devenir une nation, et d'étudier quelles sont les circonstances qui l'amèneraient à l'Etat de nation, ceci ne se décrétant pas, voyons comment l'Europe et les nations qui la composent ont évolué depuis le début du

¹ Source = Hobsbawm Eric, *Nations et nationalismes depuis 1780*

processus, c'est à dire depuis le traité de la CECA¹ en 1951. Nous tenterons ensuite de synthétiser les grands courants de pensée qui alimentent le discours sur la construction en cours, et qui nous placent, de facto, à un carrefour de voies qui s'offrent à notre avenir européen et décident de sa nature prochaine.

3.1 L'Europe, une nécessité.

Les deux siècles qui ont suivi la Réforme et la Révolution ont brisé l'unité de l'Europe : guerres de religion, guerres révolutionnaires et napoléoniennes, révolution de 1848, guerre de 1870, révolution d'octobre 1917, guerre d'Espagne, les deux guerres mondiales. Au sortir de la première guerre mondiale, avant-dernier avatar de la funeste désunion européenne née de l'effet d'entraînement belliqueux du principe des nationalités, émerge un courant qui prône l'union de l'Europe par des solidarités concrètes comme antidote aux tentations de conflits. Au rang des "pères" de l'Europe, il y a d'abord Jean Monnet, libéral et marchand pour qui les barrières nationales sont anachroniques car elles sont un frein au développement des échanges économiques. Robert Schumann, en France, Alcide de Gaspari en Italie et Konrad Adenauer en Allemagne, tous unis par les mêmes convictions démocrates-chrétiennes, ont un mot d'ordre qui orientera toute leur action: "plus jamais la guerre". Et même si leur projet est clairement fédéraliste, ce n'est pas par idéologie qu'ils prônent l'union : par une plus grande coopération au sein d'institutions communes, on donnera aux peuples la possibilité de se connaître, de se comprendre et de vivre en paix.

La seconde finalité de cette Europe d'hier consistait à faire front commun face à la menace du bloc soviétique.

Comme hier, les pays européens veulent l'Europe parce qu'ils se sentent confusément menacés. La menace est extérieure : étouffement progressif de l'économie de la vieille Europe par la concurrence américaine et asiatique, immigration de moins en moins maîtrisée liée à la pression démographique grandissante sur les rivages sud de la Méditerranée, désordres de la liberté nouvelle à l'Est. Le poids politique de nos nations est de plus en plus relatif, alors que

¹ CECA : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

l'Europe n'a pas encore de politique étrangère. Elle est aussi intérieure à nos pays; il s'agit d'une véritable crise de civilisation, l'Europe risque l'autodestruction. Le signe le plus évident de ce suicide est la crise démographique qui frappe l'Europe de l'Ouest. Elle est la conséquence d'une profonde crise morale : refus de la vie, désintégration de la cellule familiale, système scolaire en faillite, corruption des élites, perte du sens de l'Etat et du Bien Commun. Il faut par ailleurs insister sur l'extension de la mafia et du trafic de drogue, qui rongent nos sociétés en tuant la jeunesse et en pourrissant nos institutions.

En face de toutes ces menaces, le repli ne saurait être une bonne solution et le fait d'être confronté aux mêmes maux doit inciter à s'unir au nom de l'enjeu commun de civilisation.

3.2 Rappel sur les étapes de la construction.

Passons en revue, de la CECA à Laeken, les grandes phases du processus européen.

3.2.1 L'Europe du plus petit dénominateur commun : l'économie.

L'Europe est avant toute autre chose un bloc économique. La CECA a consacré l'intégration économique de deux produits essentiels que sont le charbon et l'acier. D'abord protectionniste, elle s'est progressivement ouverte, laissant entrer de plus en plus de produits frappés de droits de douane de plus en plus faibles. Les autres limitations aux importations, tel que les licences ou les contingentements sont progressivement supprimés, sauf pour quelques rares produits. C'est que l'Europe ne peut jouer cavalier seul, et la pression extérieure est de taille. ONU, OMC font aujourd'hui office de régulateurs mondiaux, et la pression du géant américain est forte.

Le traité de Rome consacrait en 1957 l'embryon d'une Europe institutionnelle. Certaines prérogatives des Etats ont alors commencé de migrer vers Bruxelles, sans pour autant donner entière satisfaction. Si la politique économique de l'Europe a porté ses fruits dans certains domaines, des pans entiers de nos économies se sont trouvés transformés. L'ouverture au

monde, inscrite dans les traités de Rome d'abord, puis réaffirmée dans l'Acte Unique en 1987, a mis certains de nos secteurs d'activité en péril. Cela s'est accompagné de la disparition ou la délocalisation à l'étranger d'entreprises à la compétitivité réduite. Ainsi a-t-on vu disparaître de France, l'industrie du textile, qui ne pouvait lutter contre la main d'œuvre bon marché de pays en voie de développement. Il faut reconnaître que l'Europe économique s'est replacée dans les hautes qualifications de main d'œuvre, la technologie et les services. Ainsi 55% de la richesse actuelle de la France provient désormais du secteur des services, contre 30% il y a seulement 25 ans.

D'un autre point de vue, nous pouvons considérer que l'économie européenne s'est assainie sous la menace extérieure, et le tableau serait rose s'il n'y avait cette zone grise du chômage et des subventions étatiques et européennes à certains secteurs d'activité. Ainsi la baisse autoritaire des prix dans l'agriculture a-t-elle été compensée par des subventions (500 euros à l'hectare environs), faisant de nos agriculteurs de semi-fonctionnaires avec un épée de Damoclès sur la tête.

Ainsi nous voyons que l'Europe économique est bien réelle, avec ses succès et ses avatars. Elle s'est lancée, ardemment, au nom de ses nations dans la compétition internationale et nous devons avouer aujourd'hui qu'elle est l'atout de poids dans les relations extérieures de l'Union Européenne. **Mais il faut bien constater que l'Europe n'est encore réellement qu'au stade de l'économie, même si des avancées ont bien eu lieu ici ou là, telle la PESC à Maastricht et Amsterdam, la défense à Saint-Malo.**

3.2.2 L' Europe des institutions.

Au travers des différentes étapes de sa construction, l'Europe s'est dotée des institutions qui lui confèrent une forme de pseudo gouvernance. De la manière la plus globale qui soit, la question qui s'est posée aux nations européennes jusqu'à aujourd'hui, est bien celle de la répartition des compétences entre les Etats et les institutions européennes. Si, dans la droite ligne définie à Maastricht, l'intégration économique est presque totale avec l'avènement de l'euro, (premier pilier), tel n'est pas encore le cas des deux autre piliers : politique et défense ; police et justice.

La gouvernance de l'Europe associe trois pôles. La commission tout d'abord, qui prépare les lois qui régissent l'espace communautaire : elle est une force de proposition. Une fois celles-ci votées, elle veille ensuite à leur application. L'instance de décision et de pilotage de la politique européenne est constituée par le conseil des ministres. Le conseil de l'Europe enfin, qui « donne à l'Union les impulsions nécessaires à son développement et en définit les orientations politiques générales »¹, il se compose des chefs d'Etats et de gouvernement des pays de l'Union. Le pouvoir législatif réside quant à lui dans le parlement européen.

La distribution actuelle des compétences, en application du traité de Maastricht, confère de réels pouvoir supranationaux à l'Europe dans le cadre du premier pilier, économie et monnaie. En matière économique, en effet, le pouvoir des Etats s'exerce au travers de la politique budgétaire d'une part, de la politique monétaire d'autre part. Or les critères de convergence, encore appelé le « pacte de stabilité et de croissance », ont limité la marge de manœuvre de la première, l'avènement de l'euro a supprimé toute prérogative concernant la deuxième. Ces pouvoirs sont bel et bien passés dans le giron de l'Europe, il s'agit de l'intégration² des Etats à l'Europe en matière d'économie et de monnaie. Il y a subordination des droits nationaux au droit communautaire. Autrement dit, le national est fédéré au supranational. **L'Europe du premier pilier est donc fédérale.**

Très peu de compétences ont en revanche été transférées dans les deux autres piliers. La politique dans leurs domaines connexes procède d'une concertation intergouvernementale³. La responsabilité des Etats membres est pleine et entière. **Les deuxième et troisième piliers sont eux, confédéraux.**

3.2.3 Institutions et légitimité.

¹ Article 4 du Traité sur l'Union Européenne.

² Est intégré, tout système dans lequel les Etats transfèrent des compétences vers une entité supérieure. La décision est le résultat d'un vote.

³ Est intergouvernemental tout système dans lequel la décision résulte d'un commun accord entre les gouvernements, ces derniers les mettant en œuvre.

Il faut rappeler avant toute chose, que l'ensemble de nos institutions communautaires, sont le résultat de décisions prises par des Etats souverains. Là se trouve la première forme de légitimité de l'Europe. Nous verrons par la suite, que celle-ci n'est pas, loin s'en faut, ressentie comme telle par une grande majorité de la population de l'Europe. Rappelons toutefois brièvement par quel mode les différentes instances de l'Europe sont constitués.

Le parlement tout d'abord, voit ses membres élus au suffrage universel direct, nation par nation, dans un mode de scrutin « à la proportionnelle ». Les commissaires sont eux, proposés par les Etats membres. Une fois approuvés par le commun accord des gouvernements des Etats membres, ils sont ensuite investis par le parlement. Les ministres, chefs de gouvernements et chefs d'Etat du conseil de l'Europe et du conseil des ministres, sont, bien évidemment issus des élections nationales, propres à chacun des Etats membres.

Nous devons reconnaître que si la visibilité du peuple sur le parlement est bonne, à l'instar des parlements nationaux, tel n'est pas le cas concernant les commissaires. Ceci est une des sources du peu d'intérêt manifesté par les citoyens de l'Union à l'égard de leurs institutions.

3.3 La crise des institutions, la crise de l'Europe.

L'Europe vit aujourd'hui une crise institutionnelle aiguë. Cette crise est née dans le constat que les avancées de la construction européennes sont dans l'impasse. Par ailleurs, le projet semble manquer de définition, l'édifice se construit mais on ne lui connaît plus d'architecte.

3.3.1 Les avancées dans l'impasse.

Commençons par l'économie. Nous l'avons déjà précisé, le bras monétaire est aujourd'hui transféré à Bruxelles et relève désormais de la compétence de la Banque Centrale Européenne. Le bras budgétaire est lui, resté dans le giron des Etats, mais il est entravé par le pacte de stabilité. La politique économique ne peut donc se réaliser pleinement, car écartelée et ficelée. Une telle situation représente un risque majeur de dislocation de l'Europe. Que

surviene une crise telle que celle de 1929 et, la tentation sera grande pour certains Etats de reprendre ses prérogatives en la matière, afin de piloter à sa guise, une éventuelle dévalorisation de la monnaie.

Considérant les procédures d'adoption des décisions communautaires, nous ne pouvons que constater leur grande complexité, leur fonctionnement incapacitant et leur effet de nivellement par le bas. En effet, toute coopération renforcée, impliquant certains Etats membres et non tous, peut être bloquée par n'importe quel Etat membre, pour des raisons qui lui sont propres. A Nice en 2000, restreint le principe de la majorité qualifiée par des règles compliquées sensées légitimer toute délibération au regard du peuple. Cela revient à ne retenir de toute mesure que le plus petit dénominateur commun à toutes les nations, et à n'entreprendre que des actions timorées. Il y a entrave à la liberté d'action.

Et puis il y a le paradoxe de la commission, qui se trouve dans ses attributions, à la fois juge et partie. En effet, elle prépare et applique les textes communautaires d'un côté, et arbitre en tant qu'autorité indépendante de régulation et de surveillance.

Mais le plus grave, est le manque d'adhésion inquiétant des populations d'Europe aux institutions d'une part, et l'illégitimité souvent ressentie des lois et règlements communautaires. Nous y reviendrons par la suite.

3.3.2 L'Europe dans le brouillard.

Si le pourquoi de la construction européenne est désormais acquis par tous, nous devons bien nous rendre à l'évidence : le comment est l'objet d'un flou artistique, sur lequel plane le brouillard du discours politique. Il semble pour synthétiser, qu'au delà de l'économie, la construction est plus technique que politique. Elle ne procède pas d'une volonté pilotée, qui modèle notre avenir, mais d'une adaptation technique qui répond au jour le jour à des besoins nouveaux. Il a fallu ainsi attendre la catastrophe du 11 septembre 2001 pour que, au-delà des beaux discours, se dessine un embryon d'intégration policière avec le mandat d'arrêt européen. **Ainsi, les grandes notions fondamentales, n'ont jamais été clairement définies. Il manque à notre construction un idéal, voire une idéologie.**

Quelle est en premier lieu la définition de l'Europe que l'on construit ? A l'évidence, la question reste posée. Sans frontières géographiques depuis la chute du bloc communiste, elle ne peut plus se définir seulement au travers d'un modèle économique commun, que l'arrivée des pays de l'Est fait voler en éclat. Mais, personne aujourd'hui ne se risque à une quelconque définition . Le but poursuivi n'est-il pas l'Union pour l'Union ? Rappelons que Maastricht a été concocté à la fin des années 1980, bien avant les bouleversements du bloc communiste. Les limites de l'Europe étaient claires à l'époque, mais où sont-elles aujourd'hui ? Cela a inspiré Mrs Thatcher : « *Maastricht, c'est l'avenir tel qu'on le voyait hier* »¹.

Quelle est la forme politique à venir de l'Europe ? Là encore, la prudence est de rigueur, et tout se complique curieusement. Fédération mais pas trop ? Confédération mais avec une autorité européenne ? Fédération d'Etats-Nations ? La prolifération des termes conceptuels, comme pour « noyer le poisson », alimente les discours de tous bords. Ce que nous pouvons constater objectivement, c'est que ceux qui annoncent les plus grandes avancées sont les premiers à reprendre d'une main ce qu'ils ont donné de l'autre. Cependant, il se dégage actuellement une tendance fédérale prudente, limitée par la réticence des Etats à renoncer à tout ou partie de leurs prérogatives.

Que signifie la citoyenneté européenne ? La question, d'apparence si conceptuelle, est plus concrète qu'il n'y paraît. Comment peut-on être loyal à la fois à sa nation et à l'Europe ? Comment un éleveur de mouton français peut-il accepter de disparaître au nom du bien commun de l'Union ? A quels droits pouvons-nous prétendre, quels devoirs avons-nous, au nom de l'Europe ? Quand et comment le bien commun doit-il primer sur l'intérêt national et particulier ? En d'autres termes, la citoyenneté européenne doit-elle se décréter, ou bien est-elle un sentiment qui doit naître au sein des peuples eux-mêmes ? La question est au cœur de notre étude.

Où se place la nation dans la construction européenne ? Ce terme est sur toutes les lèvres, mais aucun principe rigoureux, ne lui garantit une quelconque considération à venir. Peut-on nier l'acharnement des peuples qui en sont privés à la faire renaître, et à se doter de sa forme juridique, l'Etat-Nation ? Les Balkans et le Proche-orient en sont un exemple criant et sanglant.

¹ D. WOLTON, *La dernière utopie, naissance de l'Europe démocratique*, Flammarion, 1993.

3.4 Le carrefour de la construction européenne.

Ainsi notre Europe, à forte connotation économique, est dotée d'institutions en crise. Certaines avancées sont en situation de blocage. L'adhésion des populations et, donc sa légitimité, restent faibles. Elle a le plus grand mal à définir ses limites et à préciser sa nature elle-même. Tel un château de carte, son armature est d'une grande fragilité. Elle est en danger. Un certain nombre de voies s'ouvrent pourtant à elle, et nous pouvons dégager les grandes tendances qui prétendent demain lui donner un visage adulte.

3.4.1 L'Europe dans le monde.

Nous ne pouvons pas appréhender le problème de l'avenir du projet européen, sans le placer dans un contexte mondial effervescent. Mondialisation, idéologie de la mondialisation ou antimondialisation, forum ou projet de « gouvernement » mondial, interdépendance, nationalismes, crises identitaires, surpopulation ou dénatalité, nombre de problèmes sont devenus planétaires. Il est curieux de constater combien le débat mondial, concernant les grands problèmes, est analogue à celui qui caractérise la construction européenne : « la mondialisation appellera des débats politiques sur la solidarité planétaire, suscité, moins par quelque élan de bonté, que par des intérêts bien compris »¹. Deux grandes orientations se dégagent dans ce monde, antagonistes les unes des autres.

Au tout premier plan, nous trouvons le mondialisme, ou l'idéologie d'un gouvernement mondial. Ce dernier serait souverain sur l'ensemble des questions globales : écologie, transferts de capitaux, échanges commerciaux, pauvreté, crises etc. Son concept, longtemps mûri mais jamais prôné, a été officiellement lancé à la conférence des Nations Unies, tenue à Rio de Janeiro en 1992, notamment dans le document Agenda 21 qui y fut adopté. Nous pouvons y lire entre autre : « *dans un monde de plus en plus interdépendant, les anciennes notions de territorialité, d'indépendance et de non-intervention perdent une partie de leur*

¹ Philippe MOREAU DEFARGES, *Mondialisation et inégalités*, Revue de la Défense Nationale, mai 2000.

signification. Les frontières nationales sont de plus en plus perméables (...). Les nations devront de plus en plus accepter que, dans certains domaines, et en particulier dans le domaine des biens globaux, la souveraineté doive être exercée collectivement (...) ¹». La gouvernance mondiale y est invoquée : « une grande partie de la gouvernance peut se réaliser et se réalise effectivement, au sein de groupes de nations tels que le G7, l'OCDE, la BRI (...). Doucement, sans éclat, un système de gouvernance globale se met en place, pièce par pièce »².

A l'opposé, nous trouvons la théorie des grands ensembles souverains, qui naturellement s'accommode mal de la précédente. Le monde s'organise en grands blocs, nationaux, confédéraux voire fédéraux. Nous pouvons raisonnablement imaginer des blocs tels que les USA, l'Europe, l'Asie. Cette théorie ne procède pas d'une idéologie particulière, mais d'une réalité fondée sur l'homme qui, par inclination naturelle, hiérarchise ses centres d'intérêt conformément à la théorie des cercles. Elle ne renie pas la nécessité de régler certains problèmes de manière globale, mais rechigne à abandonner le principe de la souveraineté, fondée sur la volonté d'une population donnée.

La problématique de l'Europe repose à cet égard sur sa définition. Sera-t-elle ouverte au monde, mondialiste ? Ou bien constituera-t-elle un grand ensemble souverain, participant, par une coopération librement consentie, à l'arbitrage des grands problèmes de ce monde ?

3.4.2 Les voies vers l'Europe.

Deux conceptions radicalement opposées ont toujours prévalu au discours européen : le fédéralisme contre le « souverainisme », ou la confédération. Une troisième voie semble émerger dont on ne comprend pas bien, pour l'instant, si elle est plus dirigée vers l'une ou vers l'autre. Le seul consensus réside dans la nécessité de construire l'Europe.

¹ Conférence de Rio, 1992, Agenda 21, page 70.

² Conférence de Rio, 1992, Agenda 21, page 152.

Première voie, le fédéralisme, qui prône le transfert de tout ou partie de la souveraineté des Etats vers un super Etat européen ou un Etat supranational. Nous devons nous rendre à l'évidence, cette tendance est inscrite dans le traité de Maastricht. Nous avons vu précédemment que le premier pilier (économie, monnaie) est fédéral, et ce n'est pas un hasard. Cette conception tend à se transmettre au autres piliers, qui ont vu l'intégration de certaines prérogatives des Etats. Par exemple, la création de l' « espace Schengen » consacre le transfert vers l'Europe du pouvoir décisionnel en matière d'immigration, à cheval sur le premier et le troisième pilier. Mais le blocage des avancées en la matière, dû pour une large part à la prudence des Etats à transférer leurs pouvoirs vers une organisation si peu populaire, nous place dans l'expectative.

Deuxième voie, le « souverainisme », dans laquelle l'Europe est une association d'Etats souverains librement consentie, lesquels s'accordent pour développer toutes les formes de coopération qui leur semblent nécessaires. Cette voie est celle qui, de facto, organise certains pans de la vie européenne. Citons par exemple la Défense ou la PESC, domaines où l'intégration n'a pas eu lieu. Certes, en l'absence de visibilité quant à l'avenir européen, les avancées restent ici modestes.

La troisième voie, la fédération d'Etats-Nations, qui retient la faveur actuelle d'un grand nombre de responsables politiques en Europe, semble être non pas un consensus clairement défini des deux premières, mais un fourre-tout de la prudence.

Il est néanmoins malheureux de constater en France actuellement, comme ailleurs en Europe, que ces questions ne sont pas clairement énoncées aux électeurs. C'est que le clivage n'est plus tellement gauche-droite, et qu'un tel débat ne manquerait pas de scinder la plupart de nos partis politiques actuels. Nous constaterons également l'absence de partis européens dans le débat politique européen : il est curieux que le vote européen soit avant tout un vote national.

La question qui se pose donc est de savoir si nous pouvons trouver dans la construction politique de l'Europe, les ferments nécessaires pour initier la réaction qui mènerait, si cela est possible, à la formation d'une nation européenne ?

4 L'Europe peut-elle devenir une nation ?

La nation ne se proclame pas du jour au lendemain, elle procède d'une difficile et lente alchimie. Si un sentiment national doit un jour se développer, au point de conférer à l'Europe les attributs d'une nation, cela prendra certainement une, deux, peut-être plusieurs générations. Aussi, n'étant pas devins, nous allons nous contenter de montrer, grâce aux conclusions de notre analyse, que l'avènement d'une nation européenne, est une éventualité. Nous allons voir qu'il existe en Europe des prédispositions à l'avènement d'une grande et unique nation. Des obstacles et handicaps ne manqueront pas de s'opposer à cette éventualité. Enfin, une telle évolution ne pourra se faire sans courir de grands risques, et nécessitera la présence de catalyseurs pour amorcer la réaction en chaîne.

4.1 Avènement d'une nation européenne : des prédispositions.

Nous avons vu que l'appartenance à une nation relève du sentiment. S'il n'existe pas de sentiment proprement national européen, nous devons constater l'existence d'un sentiment européen. Les peuples européens se sentent aujourd'hui beaucoup plus proches qu'il y a seulement vingt ou trente ans. Autrement dit, nous voyons se dessiner au plan européen, ce qui existe avec beaucoup de force au niveau de chacune de nos nations. Deviendrons nous, allemands, français, anglais, basques, corses ou bretons de l'Europe ? Les fondements de ce sentiment sont à rechercher parmi l'ensemble des critères qui nous unifient et nous rapprochent.

En premier lieu, nous partageons une même culture, et une même religion. Qu'on l'appelle occidentale ou judéo-chrétienne, elle est imprégnée jusque dans notre subconscient de références chrétiennes, modelées au travers de notre histoire. Bien que le fait religieux est aujourd'hui en perte de vitesse presque partout en Europe, nous en avons hérité notre morale civile. Mais n'oublions pas pour autant que près de la moitié de nos compatriotes pratiquent l'une des religions chrétiennes. L'Islam, deuxième religion de l'Europe, ne représente que 18 millions d'individus, soit environs 6% de la population européenne.

Nous partageons ensuite un idéal de vie. La démocratie, la liberté de circulation, d'opinion, de croyance, de travailler, le principe de respect de la personne humaine et de la vie, toutes ces valeurs sont désormais profondément ancrées dans ce qu'il est possible d'appeler désormais notre patrimoine européen. Souvenons-nous que cette communauté d'idéal n'est pas si récente en Europe. Elle fut ébranlée par la menace de deux totalitarismes : le nazisme et le communisme.

Nous pouvons revendiquer objectivement une histoire commune. Deux mille ans de vie commune, d'amours et de haines, ne sont pas sans laisser des marques profondes. Il est vrai que l'école ne l'entend pas de cette oreille. Verra-t-on un jour nos programmes scolaires évoluer vers une approche plus globale de l'Europe ? Cela pourra être une nécessité pour donner une nouvelle impulsion au renforcement du sentiment européen.

Nous pouvons considérer un niveau de développement commun. Nos nations ont toutes prospéré en rythme, et leur rayonnement a permis de dominer et de civiliser le monde. Au plan économique, comme au plan social, nous bénéficions tous de ce que l'on peut appeler le « standard européen ». Cette communauté de développement sera pourtant bientôt fragilisée par l'arrivée, dans l'Union européenne, de nations ayant un niveau **actuellement** inégal.

Nous disposons tous, dans nos nations, d'institutions similaires par l'esprit. Toutes sont empruntées de démocratie, la souveraineté se fondant sur la volonté du peuple. Mentionnons toutefois ces quelques monarchies constitutionnelles qui, attachées au symbole de la cohérence historique de leur nation, leur souverain, ont su franchir ce cap avec une grande sérénité. Il y a ainsi en Europe, une grande cohérence institutionnelle, renforcée encore avec la chute du totalitarisme communiste.

Enfin, et non des moindres, il y a une volonté de nos peuples à lier leur existence et leur destin. Face à la mondialisation, devant l'hégémonie affirmée par le géant survivant, l'Amérique, et dans l'attente de l'émergence de nouveaux géants, tels la Chine ou l'Asie de sud-est, la nécessité de construire l'Europe imprègne la conscience populaire.

Tout ceci crée entre les européens, des signes de reconnaissance, une solidarité innée ou instinctive. S'il est vrai que la conscience de cet héritage commun n'est pas de chaque instant, elle ressurgit chaque fois que nous sommes confronté à l'adversité ou, plus modestement, à un

héritage différent du nôtre par un ou plusieurs des critères que l'on a qualifié de « constitutif de la nation ». L'Europe présente donc des prédispositions similaires à celles qui ont jadis conduit nos peuples à se reconnaître dans les Etats-Nations d'aujourd'hui.

4.2 Avènement d'une nation européenne : des handicaps.

Nous venons de constater que le sentiment européen est réel. Avant de parler de sentiment national, la route sera longue et parsemée d'embûches. Il semble en effet, que le mouvement vers une nation unique souffre de handicaps d'ordre politiques et structurels, liés à ce que nous énonçons comme la crise de l'Europe et des institutions.

Avant toute chose, il n'est aujourd'hui aucun projet politique dans nos nations d'Europe, qui revendique un possible avènement de l'Europe à l'état de nation. Or, nous avons déjà évoqué les imperfections qui caractérisent la définition et l'ossature de notre chantier européen. Celles-ci sont de nature à remettre en cause la cohérence des critères discriminants constitutifs de l'éventuelle future nation Europe. Il faudrait donc une détermination politique européenne sans faille, pour imposer une stricte définition de l'Europe, qui de plus, serait cohérente avec une volonté, aujourd'hui hypothétique, de favoriser un tel avènement.

L'absence de définition de l'identité européenne, ne permet simplement pas de distinguer ce qui est assimilable avec cohérence dans notre nation potentielle. Nous pouvons sans limite, en l'absence de critères objectifs, intégrer à l'Union, une myriade d'Etats de la planète qui, à certains égards, satisfont pourtant à tout ou partie des critères constitutifs de notre pseudo nation. En effet, l'Amérique n'est-elle pas de notre culture ? Le Maghreb ne partage-t-il pas une partie de notre histoire ? N'avons nous pas le même idéal et des intérêts partagés avec le Japon ? En d'autres termes, comment trier la foule de candidats qui se pressent à notre porte ? Il y a pourtant un précédent : le Maroc vient de se voir refuser ce privilège. Il y a donc en la matière, urgence à réaliser un choix d'avenir, acte politique par excellence, en énumérant les nations qui peuvent ou pourront prétendre à une fusion dans l'Europe. Et si celle-ci veut accéder un jour à l'état de nation, il conviendra de veiller à la cohérence des critères évoqués.

La forme institutionnelle actuelle est un frein à l'idée de nation européenne. En effet, comment développer un sentiment national dans des populations qui ne se reconnaissent pas dans ce qui deviendrait leur Etat ? Comment adhérer à un système politique qui n'est responsable devant aucun des citoyens de l'Union ?

Par ailleurs, une forme fédérale peut paraître à première vue, comme prédisposant naturellement au développement du sentiment national européen. Par le phénomène de régionalisation de l'Europe, qu'elle porte en son sein, elle risque a contrario, de produire l'effet inverse.

La forme confédérale, présente pour sa part, une plus grande fragilité, le risque étant de voir un jour l'Europe se désagréger dans l'adversité, et les nations se replier sur elles-mêmes.

Ici encore, un choix politique doit être prononcé, et doit offrir une visibilité sur notre avenir.

L'absence de définition, autre que conceptuelle, de la citoyenneté européenne, ne favorise pas l'attachement que l'on pourrait porter à ce qui deviendrait notre nouvelle patrie. Quels sont donc nos droits, nos devoirs vis-à-vis de l'Europe ? Pourquoi est-on citoyen, comment le devient-on ? Quand et comment l'intérêt national doit-il primer sur l'intérêt national ou particulier ? Toutes ces questions, aujourd'hui sans réponses, alimentent la crainte grandissante et légitime des populations. Crainte d'une immigration massive qui ne satisfait pas aux critères européens. Crainte d'une mondialisation anarchique, qui risque d'imposer aux citoyens de l'Europe des pouvoirs supra-européens, auxquels ils ne reconnaissent aucune légitimité.

Cette question d'apparence conceptuelle cache en réalité un réel chantier, qu'une malheureuse charte ne permettra pas d'éviter.

Ainsi, nous avons en Europe, les ingrédients de la nation. L'impulsion qui initiera la réaction est politique. Elle ne suffit cependant pas : seule l'action d'un catalyseur, permettrait, à un tel processus d'élan sentimental, de s'accomplir.

4.3 Avènement d'une nation européenne : besoin d'un catalyseur.

Nos deux mille ans d'histoire foisonnent d'exemples, où des nations se sont créées ou ont fusionné. Rares sont les associations par consentement mutuel. Nous devons bien constater que les liens se sont noués au fil des guerres, devant l'adversité. Si le temps des guerres est aujourd'hui révolu au sein de l'Union européenne, des menaces continuent de peser sur le monde et sur notre projet. Le considérant dans le long terme, nous ne pouvons exclure la menace militaire, bien qu'elle soit improbable. Mais cette menace qui ne manquera pas de frapper un jour à notre porte revêtira des formes sans doute plus complexes.

Ainsi, Maurice ALLAIS, prix Nobel d'économie prédit, sans la dater, une crise économique mondiale majeure. Imaginons un instant que la catastrophe du 11 septembre 2001 ait eu lieu en Europe : Londres, Berlin et Paris bombardées par des avions suicides. Considérons ce que pourrait être une crise sociale majeure à l'intérieur du territoire de l'Union, ou encore l'arrivée massive de réfugiés des pays pauvres. Quelque soient les causes et les effets d'une telle crise, il est naturel, que chaque Etat cherche à en limiter les dégâts sur son propre territoire. Les citoyens n'en attendent pas moins, qu'ils protègent leurs intérêts vitaux. Dans l'éventualité où une telle crise majeure viendrait à ébranler notre Europe, deux hypothèses peuvent être raisonnablement évoquées.

Soit l'Europe, ainsi fragilisée, explose et procède à un retour massif à son état antérieur. Nous assistons alors à un retour aux nations, telles que nous les connaissons.

Soit l'Europe en marche vers l'état de nation s'envole dans un élan de solidarité. Il s'agit de l'épreuve du feu en quelque sorte, sur le sentiment européen déjà bien réel. Les peuples européens s'identifient alors à leurs institutions. Ils se distinguent de ce qui n'est pas de leur monde. Ils perçoivent leur bien commun comme étant celui de la communauté. L'Europe devient ainsi une communauté humaine. Elle manifeste le désir de gérer un héritage commun : la patrie européenne. Reconnue internationalement, elle se distingue des autres nations par des critères qui lui sont propres. Elle est organisée au plan juridique. Elle est devenue un Etat-Nation.

4.4 Conclusion : La nation européenne, une éventualité improbable.

En définitive, l'Europe a aujourd'hui toutes les caractéristiques d'un creuset où les conditions favorables à la naissance d'une véritable nation, sont réunies. Il lui manque pourtant une détermination politique, qui affirme ce que les européens éprouvent tous : le sentiment européen. Affirmer l'existence d'une identité européenne, de frontières culturelles, linguistiques, politiques et sociales, doter l'Union d'une organisation institutionnelle reposant sur la souveraineté des peuples tout en ménageant l'attachement aux nations actuelles, sont des tâches dont la réalisation relève de l'exploit. Un tel projet ne manquerait pas de rencontrer des résistances. Il s'oppose en effet, à des projets beaucoup plus globaux, tel le mondialisme, l'internationalisme, l'hégémonie américaine. Il ne manquera pas de rencontrer l'opposition de l'idéologie humaniste. C'est pourquoi la fusion des nations actuelles en une seule, nécessitera l'intervention d'un catalyseur, par exemple une crise majeure, dont l'effet reste incertain, qui n'élimine pas le risque d'une désagrégation de l'édifice, mais qui précipitera la réaction et vaincra les résistances.

Le chantier est immense et ne procède d'aucune volonté existante. Si jamais l'Europe n'en a été aussi proche, l'avènement d'une super nation européenne reste très improbable.